L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 2 MARS 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philippe, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—6m

EGARÉE une perruche sénégalaise, bec rouge, collier noir et bleu : prière de la rapporter 93 Toulouse. Bonne récompense. 1er mars—2 f.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

A LOUER.

A LOUER—La maison No 27 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE, pour cause de départ et maladie, le restaurant de Paris, rue Bourbon, 121 et 123. Grande occasion. $400 comptant. 1er mars—3f

A VENDRE—Son de ris et polish en lots, au gré des acheteurs, au plus bas prix du marché. G. A. LANAUX, 71 et 73 rue Décatur. 22 fév—15f

A VENDRE—Graines de ris de choix Carolina et Honduras en lots au gré des acheteurs, chez G. A. LANAUX, 71 & 73 Decatur. 22 fév—15f

A VENDRE pour cause de départ.—Un café des mieux connus, bien achalandé et situé dans la partie la plus centrale de la ville. Aussi, la propriété dans laquelle le café est établi depuis quarante ans. Grandes facilités de paiement. S'adresser sur les lieux, à Jean Peyregne, 125 et 127 rue Remparts, coin Toulouse. 17 fév—1 m.

GROCERIE dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville. 2 fév—1m

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Elizabeth Breithamer, veuve en première noce de Michael Clark et femme en seconde noce de George Alexander.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,398—Division C—Attendu que George Alexander a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Elizabeth Alexander, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er mars—1 6 10

Succession de Thomas McCormick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,333—Divison E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Christy Connell, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er mars—1 6 10

Succession de John Franklin Warner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,394—Division B—Attendu que Henry Warner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Franklin Warner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er mars—1,6,10

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 11,937—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George J. Fernandez, liquidateur de la société J. J. Fernandez & Son ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier
28fév—28—4 8 mars

Succession de Belle Marshall, femme de Alonzo D. Finley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,313—Division E—Attendu que Alonzo D. Finley a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Belle Marshall, femme de Alonzo D. Finley, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
21fév—24.28—4mars

Succession de Alfred Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,365—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 fév—24 28—4mars.

F. H. Ehlers vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,691—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Martin Glaser, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 fév—22 26—2 mars

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la maison commerciale de Lafitte & Dutilho.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,266—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. Alfred Dutilho, liquidateur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 fév—22 26—2 mars

Succession de Gottlieb Bubeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,057—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Adam Falkenstein, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—26—2 6 mars

Succession de Paolo Cervaja.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,741—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jno. O. B. Ross, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—26—2 6mars.

Succession de Jno. E. Shroeder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,559—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Katie Wedemeyer, veuve de feu Jno. E. Schroeder, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—26—2 6 mars.

Succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,210—Division E. Attendu que Gabriel Villere, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu James Regan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—26—2 6 mars

Succession de Mme Hannah A. McDaniel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,904—Division D Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William F. Brewer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 fév—28—4 8 mars

Succession de Henrietta Newsom.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 21,145.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villere, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 fév—26—2 6 mars

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 13 MARS 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300	30,000
100 Lots de $200	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit	$100,000
1,000 Lots de $100	100,000

3,136 Lots se montant à $1,055,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 2 mars 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 2mars—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Robert S. Eddy vs E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,944.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, en cet Etat, formant une partie de l'ilet borné par les rues St-David, Edmond et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 96 sur un plan dressé par Nymegger le 24 janvier 1854 et déposé comme plan No 64 dans le livre des plans de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Kruttschnidt à Charles H. Shute, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure cent quarante-neuf pieds six pouces et une ligne de face à la rue Edmund sur une profondeur de cent quarante-sept pieds, entre lignes parallèles, et égales et de face à la rue Green et forme l'encoignure.

Acquis par le défendeur de Charles D. Stutevant par acte pardevant Joseph D. Taylor notaire, le 25 novembre 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de la date de la vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera comptant les frais d'impressions, du shérif, du greffier, etc., soit environ cent cinquante piastres; et de plus, les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur la dite propriété, s'élevant à environ deux cent dix piastres.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er mars—1 8 15 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. H. Carter et autres vs. Madeline Farrell et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 11,408.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Harmonie; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent soixante-quatre pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Henry Moelhausen, architecte, daté le 4 mai 1844, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Finnegan, un des défendeurs dans la dite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 fév—15 22 29—7 14 17 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bois de charpente. Bois de charpente. Bois de charpente.

Manuel Isaac vs Jacob Burger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,815.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, avec consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI, 10 mars 1888, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme une scierie, coin des rues Montégut et Urquhart. Un fort lot de bois assortis, bois pour plancher, barrière, boards, etc.
D'après inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 3,7,10

ANNONCE JUDICIAIRE

L'Hote & Cie., vs Jones & Lucas, No 19,717.
James Demoruelle vs Jones & Lucas, No 19,751.
Manuel Isaac vs Jacob Burger, No 19,815.
H. Dudley Coleman vs Jones & Lucas et al., No 19,826.
The Crown Cotton Gin Co., vs Jones & Lucas et al., No 20,444.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de cinq writs de fieri facias (des writs Nos 19,826 et 20,444 étant alias writs) à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, et

En vertu d'un alias-writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de
Owen Short vs Jacob Burger, No 8,840.

Et aussi en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de
Jacob Burger vs Owen Short et als., No 8933 (fi fa contre le plaignant et en faveur du défendeur Owen Short)

Je vendrai à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 27 MARS 1888 A MIDI, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trente-six de l'ilet numéro quatorze, borné par les rues Clouet, Louisa, Morales et Urquhart, mesurant trente-et-un pieds de face à la rue Clouet sur cent dix sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par Jacob Burger de Jacob Stier d'après un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire le 19 janvier 1882.

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet numéro vingt, borné par les rues Urquhart, Villeré, (anciennement Girod) Féliciana et Clouet, désignés par les numéros huit et neuf, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun, trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent dix sept pieds quatre pouces six lignes entre lignes parallèles.

Acquis par Jacob Burger de William Johnson d'après un acte passé pardevant André Doriocourt, jr., notaire, le 22 décembre 1885.
Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Jacob Burger.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23fév—23—1 8 15 22 27 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

John F. Popp & Co, vs William H. Finegan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,035—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commerciale Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvant et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 20 borné par les rues Arabella, Constance et Laurel et l'avenue Nashville, lesquels dits lots sont numérotés 3, 4 et 5, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent cinq pieds (105), entre lignes parallèles, ensemble avec un morceau de terre de trente pieds (30) de largeur, s'étendant sur la façade des dits lots conformément au plan du dit ilot, annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 23 décembre 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16 23—mars 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alphonse V. Phillips vs Mme Camelia Dalon, femme de Joseph Leduc, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,005.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg West Bouligny, dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet numéro trente-trois sur le vieux plan du dit faubourg, maintenant ilet numéro deux cent cinquante huit sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, borné par les rues Camp, Bordeaux, Valence et Chestnut; le dit lot forme une partie du lot numéro huit, conforme à un plan fait par C. F. Zimpel, député voyer, en date du 18 mars 1834 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, et mesure trente pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:
1° Au comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, la somme de cent quatre-vingts dollars ($180) avec 8 0/0 par an d'intérêt à partir du 31 mai 1886 jusqu'à paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et intérêt, honoraires d'avocat, $4 00 frais de copie de l'acte et les frais et charges du procès et la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de dix certains billets de $20 chacun, en date du 31 mai 1886 payable respectivement 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38 et 40 mois après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à paiement final, tiré par la défenderesse Mme Leduc, (autorisée par son mari), à son propre ordre et par elle endossée, l'acquéreur assumera en outre toutes les obligations de l'acte de vente hypothécaire original, passé pardevant A. V. Philips, notaire, le 31 mai 1886.
3° Et la balance (s'il y en a) comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—3 10 17 24—mars 1 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTRACTION IMPORTANTE.

Propriétés Commerciales
—Situées dans le—
CENTRE DE LA VILLE,
—ET—
Placements très Avantageux,
Rue Gravier, face aux
United Cotton Buildings.
—AUSSI—
Différents Lots et Diverses Résidences,
Rues Dryades, Gravier et Union.
Une Résidence confortable
Rue du Camp.
Deux Ilets de Terre de Choix
Avenue St-Charles, face au Parc Audubon.
—ET—
Huit Magasins en Briques à Trois Etages,
Rue North Peters, face au fleuve Mississipi et touchant au
Queen and Crescent Depot,
Dans le Troisième District.
Vente Positive en Partage à l'Encan,
A un Long Crédit et à un Faible Taux d'Intérêt.

Benjamin Newgass et autres contre Betty Newgass et autres.
No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de divers jugements rendus dans l'affaire ci-dessus, le 2 et le 22 septembre 1887, et d'un ordre en date du 16 février 1888, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après, savoir:

PROPRIÉTÉS DANS LE PREMIER DISTRICT.

PROPRIÉTÉ RUE GRAVIER.

Dix lots de terre avec améliorations dans l'ilet borné par les rues **Gravier, Commune, Baronne** et **Dryades**, décrits comme ci-après:

1° **La résidence en briques à deux étages** No 209 rue **Gravier**. Le lot est désigné comme No 2 et mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue **Gravier** sur 147 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et de 146 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne latéral opposée, avec une profondeur dans le fond de 29 pieds 6 pouces 4 lignes. Cette propriété est louée à bail par M. A. Metcadal jusqu'au 31 août 1888, au taux de $40 par mois.

2° Les **Crescent Stables**, No. 211 rue Gravier, composé d'un édifice en briques à deux étages. Le lot est désigné comme No 3 et mesure 29 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Gravier sur 29 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Dryades, et une profondeur de 147 pieds 1 pouce 3 lignes sur l'autre ligne latérale. Cette propriété est louée à bail par M. A. E. Lavain jusqu'au 30 septembre 1888, à raison de $55 par mois.

3° **Les écuries doubles à deux étages** en briques Nos. 213 et 215 rue Gravier. Le lot ou portion de terre mesure 54 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 146 pieds 11 pouces sur l'autre ligne latérale, et une profondeur de 54 pieds 9 pouces dans le fond. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à William B. Leonard, à raison de $100 par mois.

4° **La bâtisse en briques à quatre étages** No 217 rue Gravier. Le lot est désigné comme No 8 et mesure 27 pieds 2 pouces de face à la rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur, et 27 pieds 6 pouces dans le fond, le tout plus ou moins. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à MM. Briede & Co., à raison de $75 par mois.

5° **Les maisons de résidence** en briques à deux étages et demi Nos 219 et 221 rue Gravier. Les lots sont désignés comme Nos 3 et 4; ils se touchent et mesurent chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, 20 pieds 6 pouces de profondeur dans le fond, sur une profondeur de 100 pieds 3 pouces sur la ligne latérale du lot No 4 la plus rapprochée de la rue Baronne, 100 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne qui la divise des lots Nos 3 et 4, et 100 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne latérale du lot No 3 la plus rapprochée de la rue Dryades. Cette propriété est louée à bail, jusqu'au 30 septembre 1888, à Mme S. Wright et Mme D. Gamble, à raison de $25 par mois chacune.

6° **Les deux lots vacants** 61 et 63 rue Dryades, désignés ensemble par la lettre B et mesurant ensemble 52 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Dryades, 49 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur dans le fond, sur 109 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, et 100 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune.

7° **Le lot vacant No 65 rue Dryades** (contigu au lot ci-dessus) désigné comme lot C, mesure 21 pieds de face à la rue Dryades sur 43 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

8° **La bâtisse à un étage No 89 rue Dryades**, dans l'ilet borné par les rues **Dryades, Baronne, Gravier et Union**. Le lot est désigné comme No 11 et mesure 34 pieds 1 pouce de face à la rue Dryades, 33 pieds 6 pouces de largeur au fond sur 98 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 10 et 93 pieds 2 1/2 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 12. Les améliorations servent comme atelier et bureau.

9° **La maison double à deux étages à deux corps de logis en briques, Nos 67 et 67 1/2 rue Union** dans le même ilet que le lot ci-dessus. Le lot mesure 34 pieds 10 pouces de face à la rue Union sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles.

10° **Le lot de terre vacant No 103 rue Dryades**, dans l'ilet borné par les rues **Dryades, Union, Baronne et Perdido**, mesurant, en mesure anglaise, 35 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades, 37 pieds 5 pouces plus ou moins en profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Union, 92 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins en profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Perdido et 35 pieds 2 pouces de large dans le fond; pas loué.

11° **La maison à double corps de logis à un étage, No 105 rue Dryades**, dans le même ilet que le lot ci-dessus. Le lot est décrit comme mesurant en mesure anglaise 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dryades, 27 pieds 11 pouces 3 lignes de large sur sa ligne du fond, sur 111 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant actuellement ou anciennement à Mme R. Lameuse, et sur le côté le plus rapproché de la rue Perdido, il a une première profondeur de 36 pieds sur une ligne oblique qui commence de façon qu'à cette distance la largeur du dit lot est réduite à 30 pieds 4 pouces; puis de là il a une profondeur de 8 pieds 10 pouces et 4 lignes, et de 25 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne courant perpendiculairement à la rue Dryades jusqu'à la ligne de frontière de la propriété appartenant anciennement à Marie H. Bastienne; auquel point il forme un angle droit de façon à réduire la largeur du dit lot à 27 pieds 11 pouces 3 lignes; et ensuite il a une profondeur de 34 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise de la dite propriété de Marie H. Bastienne jusqu'à ce qu'il atteigne la ligne du fond.

Cette propriété est louée à Mme Henri à raison de $15 par mois.

RÉSIDENCE RUE DU CAMP.

12° **La résidence en briques à trois étages** No 240 rue du **Camp**, dans l'ilet borné par les rues **Camp, Magazine, St. Joseph et Delord**. Le lot est désigné comme No 5, et mesure, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue du Camp sur 110 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, borné au fond par une allée commune 11 pieds de large ouvrant sur la rue Delord. Cette propriété est occupée par Mme A. Powers, et est louée jusqu'au 30 septembre 1888 à raison de $45 par mois.

La propriété est contiguë à la belle résidence du Dr E. A. Murphy et fait presque face à ces beaux édifices "La Bibliothèque Howard" et le "Collège Newcomb".

13° **La propriété en bois à deux étages No 73 rue Erato**, dans l'ilet borné par les rues **Erato, Thalie, Tchoupitoulas et St Thomas**, est désigné comme lot No 21, et mesure 26 pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur de 80 pieds.

Cette propriété est louée à Mme Killeen à raison de $8 par mois.

14° **Le triangle vacant en ilet** dans le Premier District de cette ville, borné par les rues **Prytanée, Uranie** et **Félicité**, désigné comme ilet No 206, et mesurant 21 pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de 81 pieds sur un côté et 85 pieds sur l'autre. Ce n'est pas entouré. Il se trouve directement en face du "Eagle Hall", la grocerie de Jas Wilson & Co., et entre la résidence de Chas Newman, Esq., et la "St Anna Home". C'est un admirable site pour un parc pour y détailler des rafraichissements ou pour un stand professionnel.

PROPRIETES DANS LE SIXIEME DISTRICT.

15° Cet ilet de terre désirable **avenue St-Charles à la jonction du boulevard du Parc Audubon**, et borné par l'**avenue St-Charles**, les rues **Calhoun** et **New** et l'**avenue Boulevard**; il mesure une façade totale de 227 pieds 10 pouces et 8 lignes de face à l'avenue St-Charles, 227 pieds 6 pouces sur la rue New, 289 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la rue Calhoun et 345 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur le **Grand Boulevard du Parc Audubon** et se trouve **immédiatement à la grande entrée qui conduit à ce lieu de promenade**; les terrains sont naturellement très élevés et se desséchent par eux-même, et les environs sont parmi les plus beaux sur l'avenue St-Charles, et fait face à la belle résidence du **colonel Hunton** et de **Mme Gomila** et sera offert dans son entier ou subdivisés en plusieurs sites pour bâtir, ainsi qu'on le demanders.

16° **Le splendide ilet de terre élevé** contigu à celui décrit ci-dessus, borné par les rues **New, Calhoun, Benjamin** et le **Parc Boulevard**; il mesure 229 pieds 8 pouces de face à la rue New, 233 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Benjamin, 233 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Calhoun et 233 **pieds 9 pouces de face sur le grand Boulevard du Parc Audubon**. Cet ilet sera offert subdivisé en quarts ou en portions moindres ainsi que le désireront les acheteurs.

PROPRIETE TROISIEME DISTRICT.

Huit magasins en briques à trois étages dans l'ilet borné par les rues **North Peters, Chartres, St-Ferdinand et Montégut**, étant le même ilet dans lequel est compris le **Grand Dépôt du Northeastern Railroad.—Queen & Crescent Route**—et les immenses bâtisses et le **Crescent Jute Manufacturing Co.**, et faisant face au **fleuve Mississipi avec le Morgan, Texas & Pacific et le Northeastern roads** passant devant, offrant une rare occasion d'obtenir de splendides sites pour entrepôt ou manufactures, lesquels magasins sont décrits en détail comme suit, à savoir:

17° **Le magasin No 124 rue North Peters coin de la rue St. Ferdinand**, et désigné comme lot No 1, et mesure 24 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur et face à la rue St. Ferdinand et borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St. Ferdinand.

Cette propriété est louée à Mme Jelly à raison de $18 par mois.

18° **Le magasin No 125 rue North Peters** contigu au magasin ci-dessus, et désigné comme lot No 2 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St Ferdinand. Cette propriété est louée à Mme J. Swan à raison de $15 par mois.

19° **Le magasin No 126 rue North Peters** adjaçant au précédent, est désigné comme lot No 3 et mesure 23 pieds 5 pouces de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune de 17 pieds 5 pouces de large ouvrant sur la rue St. Ferdinand. Cette propriété rapporte $10 par mois.

20° **Le magasin No 128 rue North Peters** est désigné comme lot No. 5 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2/8 de face à la rue North Peters, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune de 17 pieds 5 pouces de large, ouvrant sur la rue St. Ferdinand. Cette propriété est louée à Hugh Cain, à raison de $18 par mois.

21° **Le magasin No 130 rue North Peters**; est désigné comme lot No 7 et mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Peters, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St-Ferdinand. Cette propriété est louée à M. Schilling à raison de $12 par mois.

22° **Le magasin No 131 rue North Peters**, adjacent au précédent. Le terrain mesure 24 pieds 8 pouces de face à la rue North Peters sur 134 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Ferdinand et 133 pieds 10 pouces et 1 ligne sur l'autre côté; la dite portion de terre est composée du lot No 1 et le morceau de terre au fond ayant une profondeur de 7 pieds. Cette propriété est louée à Mme Roth à raison de $15 par mois.

23° **Le magasin No 132 rue North Peters** adjacent au précédent. Le terrain mesure 22 pieds 5 pouces de face à la rue North Peters, 22 pieds 4 pouces et 1 ligne de large au fond sur 134 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Ferdinand et 133 pieds 10 pouces et 1 ligne sur l'autre côté; la dite portion de terre est composée du lot No 2 et du morceau de terre au fond ayant une profondeur de 7 pieds. Cette propriété est louée à Mme Rowald à raison de $10 par mois.

24° **Le magasin No 133 rue North Peters**, adjaçant au précédent. Le lot est désigné par le No 3 et mesure, en mesure anglaise, 22 pieds 5 1/2 lignes de face à la rue North Peters, sur 96 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté qui le divise du lot No 2, et 96 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de **Un, Deux et Trois** ans ou moins, à l'option des acquéreurs (à l'exception des deux ilets avenue St. Charles qui seront de un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans avec seulement 6 pour cent d'intérêt par an), en billets des acquéreurs subdivisés en coupons si cela est requis et portant intérêt de 6 pour cent seulement de la date jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue; les actes de vente devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles incluant celles de frais d'avocat à 5 pour cent en cas de procédures, l'assurance sur les améliorations et le transfert des polices, etc; les acquéreurs assumeront le paiement au-dessus des montants de leurs enchères de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1888, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant **Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, No. 31 Passage de la Bourse.**
22fév—22 26—3.10.17.24mars

Magasins et résidences
—ET—
Propriétés à louer.
A l'encan pour clore les comptes.
A un long crédit! Faible intérêt.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No. 17 rue Carondelet.—SAMEDI 3 mars 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, il sera vendu à l'encan—

1° La résidence en briques à trois étages No 57 rue Esplanade, sur le côté nord, entre les rues Chartres et Royale et touchant à la résidence de M. A. J. Lewis et louée $25 par mois.

2° La résidence en briques à deux étages No 303 rue de Chartres, sur le côté ouest, entre [illegible]; un grand terrain et une maison bien bâtie ayant beaucoup de logements, et louée $20 par mois.

3° Un magasin et résidence en briques à trois étages, No 19 rue St. Louis, sur le côté nord, entre Chartres et Décatur; le terrain est de 42 x 101, espace pour un grand magasin et entrepôt avec de grands appartements en haut et au fond. La possession peut être obtenue à passer l'acte de vente.

4° La rangée de bâtisses en briques à trois étages, Nos 121 à 125 Passage de la Bourse, sur le côté Ouest, entre Conti et St. Louis; le terrain a de face 82 pieds de face, le rez-de-chaussée peut être en usage pour de petits Shops avec de nombreux appartements en haut; il a été occupée plusieurs années par Mme Fisher et est louée à $15 par mois.

5° Le cottage en bois à deux étages, Nouveau Chemin Coquillé, rue Delord, entre Locust et Magnolia; le lot est de 7 x [illegible] sur la rue Euphrosine, en face du pont Magnolia et du dépôt du chemin de fer Jackson et rapporte $8 par mois.

Conditions—De la vente—Un quart ou plus comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans, avec intérêt seulement 6 pour cent par an, privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles durant l'année 1888. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.
18 fév—18 25 26—mars 2 3

Propriété améliorée de choix
—ET—
Site pour bâtir AVENUE NAPOLEON.
Succession du Dr J. R. Walker.
No 23,090—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après, à savoir:

Quartier de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'**avenue Napoléon**, les rues **Bérat, Colisée** et **Perrier**, désigné par les lots Nos 1, 2 et 4 de l'ilet No 43; les dits lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 1 formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Colisée et le lot No 4 mesure 28 pieds de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur.

Conditions.—Un tiers comptant et la balance en deux paiements égaux à un et deux ans de crédit de la date de la vente avec intérêt de 8 pour cent par an garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles, assurance et transfert de polices, frais d'avocat, etc; l'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1888, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant George C. Préot, Esq., notaire.
15 fév—15.25—mars 3.10.17

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage double
Sur la rue Cleveland, (anciennement Gasquet.)
Succession de Susannah O'Brien.
No 22,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—

Le Cottage double No 139 rue Gasquet ou Cleveland, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet ou Cleveland, Canal, Derbigny et Roman; le lot est le No 28 et mesure 27 pieds de face à la rue Cleveland, sur 100 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; il y a quelque 9 chambres dans le double corps de logis, 2 citernes, etc., trottoir neuf devant, à proximité du marché, des églises, des écoles et des chemins de fer; un joli site pour de bons locataires.

Conditions—Comptant, 10 pour cent déposé au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, notaire public.
19 fév—19 26—mars 3 10 17 24

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Un bel emplacement pour affaires, et un placement avantageux.
Un magasin et résidence en briques à quatre étages.
L'encoignure des rues Levée et Toulouse.
L'encoignure populaire de Nicolo.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs—bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mars 1888, à midi, à la bourse des encanteurs, il sera vendu à l'encan—

Le spacieux magasin et résidence en briques désignés par le No 137 rue Vieille Levée ou Decatur, dans l'ilet borné par les rues Vieille Levée, Chartres, Toulouse et St. Louis, formant l'encoignure des rues Vieille Levée et Toulouse, et qui se trouve dans le même ilet que les maisons commerciales et prospères de MM. Jos. David, LaGarde et Machéca Bros. Voir le plan pour la position de l'allée commune s'ouvrant sur la rue Toulouse et les dimensions du terrain.

Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant en octobre prochain, fait en faveur du présent locataire qui l'occupe depuis plusieurs années, à raison de $600 par an.

Elle est en usage au rez-de-chaussée comme magasin de produits de l'Ouest et de fourrages, et comme résidence au premier, élégamment finie, salon avec arche, etc. Comme emplacement d'affaires cette propriété offre des avantages qui ne sont pas inférieurs à aucun autre dans cette partie du Deuxième District.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la partie à crédit à un et deux ans en billets garantis par hypothèque spéciale et privilèges du vendeur, portant intérêt à 6 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses de garanties usuelles; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888 en sus du prix de la vente; un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera requis pour lier la vente.
Acte de vente pardevant J. G Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur,
29 fév—au 3 mars incl

Portraits au Crayon

J. EMILE RIVOIRE, Artiste.
40 rue Toulouse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Bon magasin en briques, placement avantageux, loué à bail, jusqu'au 30 septembre 1889, à raison de $40 par mois.

Vis-à-vis le Marché Tremé, terrain de valeur et bâtisse en briques connue comme le No 178 rue d'Orléans, et traversant l'ilet jusqu'à la rue St. Pierre, dans l'ilet renfermé par les rues Orléans, St. Pierre, Villeré et Marais, maintenant occupé comme magasin de quincaillerie, faisant de bonnes affaires, et loué à raison de $40 par mois; lequel ilet mesure 19 pieds 10 pouces de face à chacune des rues d'Orléans et St. Pierre sur une profondeur de 114 pieds 5 pouces 6 lignes.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888. Il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt du date, avec toutes les clauses de sécurité d'usage. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes de 1888 et devra faire un dépôt de 10 pour cent à l'encanteur sur le montant de la vente.
Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire public.
2 mars—2f

MEUBLES.

Succession de Pierre Pouch et d'Emma Fiorane, son épouse, No 22,816.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse MARDI, 6 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la dernière résidence du défunt, rue de la Levée, entre Tricou et Jumonville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 février 1888.
Un lot de meubles meublant.
2 charrettes de boulanger.
1 cheval.
1 harnais.
Conditions—Comptant.
22 fév—22 28—6 mars

Propriété de valeur sur la Levée, entre les rues Déléry et Tricou, et faisant face au fleuve.

Grande étendue de terres derrière les Abattoirs à l'usage d'une savane.

Aussi une Résidence face à la rue Dauphine.

Successions de Pierre Pouch et d'Emma Fiorane, son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, No 22,816.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1888, les propriétés suivantes:

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, Tricou, Déléry et Jumonville, mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la Levée, sur 179 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tricou, 190 pieds 4 lignes sur la ligne opposée et 89 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond. Ensemble, une bâtisse basse ayant 4 chambres galerie derrière, cabinet, 2 citernes et un grand four à boulanger.

2° Treize lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Reynes, Forstall et Bourgogne. Lesquels lots sont désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, mesurant ensemble 140 pieds 5 pouces de face à la rue Dauphine 140 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 319 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Reynes, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises ayant onze pièces, deux citernes, lieux d'aisance, écurie et une autre bâtisse dans le fond ayant deux chambres, poulailler, etc., etc., jardin sur la façade et autres arbres fruitiers.

3° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Royale, Dauphine, Egania et Lizardi.

Le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Royale et Lizardi, mesure 32 pieds de face à la rue Lizardi sur 90 pieds de profondeur et faisant face à la rue Royale.

Ensemble une bâtisse en bois contenant 4 pièces, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, etc.

4° Deux lots de terre vacants dans le même district et le même ilet ci-dessus décrit, désignés par les Nos 47 et 48, mesurant, le No 47: 47 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, et 47 pieds 3 pouces 7 lignes de large sur la rue Lizardi et 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.

Le lot No 48: 47 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Dauphine sur 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.

5° Une certaine étendue de terre à l'usage de savane, comprenant 47 ilets situés entre les rues Mobile, Solon, Angela, Humanité, Claiborne, Angela, St-Claude et les Casernes des Etats-Unis; lesquels ilets se touchent et sont situés partie dans la paroisse d'Orléans et partie dans la paroisse St Bernard, à savoir 27 ilets dans la paroisse St Bernard et 20 ilets dans la paroisse d'Orléans, Troisième District de cette ville.

Pour plus de détails et de renseignements se référer aux plans faits par Ch. G de l'Ile, en date du 25 février 1888, qui seront exposés à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant J. H. Fourchy, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.
22 fév—22—mars 3 10 17 24

Résidence en briques, rue du Canal No 194, entre les rues Dryades et Rampart.

Deux terrains formant l'encoignure des rues Johnson et Canal.

Un grand terrain de prix sur la rue Baronne, entre les rues Julia et Girod.

Succession Dr Armand Mercier—No 15 204—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 janvier 1888 les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Common, Dryades et Rampart; mesurant 26 pieds de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages ayant salon, corridor, [illegible], trois chambres, cour carrelée, hydrant, portes cochère, etc., etc.

2° Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'ilet compris entre les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 6 et 7.

Le lot No 6, mesure 28 pieds 3 pouces de face à la rue du Canal, sur 100 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Johnson.

Le lot No 7 mesure 26 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 108 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un terrain vacant de prix situé dans le même district, renfermé par les rues Baronne, Dryades, Girod et Julia, mesurant 51 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Baronne, sur 96 pieds 3 pouces de profondeur. Lequel lot de terre forme un angle à une distance de 29 pieds 6 pouces [illegible]. Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Condition—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans ou moins à option des acheteurs, lesquels billets devront être garantis par hypothèque et portant sept pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé des acquéreurs.
31 janv—31—fév. 4, 11, 18, 25—mars 3.

Propriété No 31 rue Dauphine, près de la rue du Canal, entre les rues Douane et Bienville.

Maison rue St Pierre No 416.

Succession de Mme veuve Louis Héric.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,879.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison de plusieurs chambres, magasin, hydrant, lieux d'aisance, etc.

2° Un autre lot de terre situé dans le même district, dans l'ilet renfermé par les rues St. Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur vers la rue Miro, 106 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne vers la rue Tonti et 78 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.

Ensemble une maison basse, couverte en ardoise, ayant galerie devant et sur le côté, six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., etc.

Dans la cour, deux citernes, hangar, poulailler, jardin avec arbres fruitiers et fleurs, cour carrelée, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant H. Forcelle, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé des acheteurs.
31 jan—4 11 18 25 fév—3 mars.

Succession de John Lynch.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,054.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 17 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1888, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Girod, aujourd'hui Villeré, St. Jean-Baptiste, aujourd'hui Robertson, Port et St. Ferdinand, mesurant à une distance de 77 pieds 6 pouces de l'encoignure de la rue du Port, 29 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds 10 pouces; ensemble, une maison en bois ayant trois chambres, un hangar dans la cour, citerne, etc., le tout couvert en ardoises et d'après plan.

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire.
16 fév—16 25—3 10 17mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—August Alt vs. ses créanciers—No 23,344. Division E—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire August Alt soit tenue et convoqués par John R. Legier, notaire public en cette ville, le mardi 27me jour de mars 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues; et que P. A. Ducros, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 20 février 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
21 fév.—21—8, 27 mar.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

LE TERRAIN HOWELL

TOUCHANT A LA
LOUISIANA COTTON MANUFACTORY,

Faisant face au MISSISSIPI et s'étendant jusqu'à la rue PELOPIDAS.

Composé de 39 ILEST subdivisés en 821 LOTS de terre situés dans le Troisième District.

Succession de Stoddart Howell.

No 21,460—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la

Bourse des Encanteurs,

Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 octobre 1887, pour compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Ilet No. 1, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant 221 pieds 9 pouces 1 ligne de face à la rue Bienvenu, 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue Peters, 276 pieds 4 pouces 4 lignes face à la rue Jaudon, et 429 pieds 4 pouces 5 lignes sur la rue Charbonnet.

Ilet No. 2 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Bienvenu et Delaronde, et 276 pieds 4 lignes face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 18 lots de 1 à 18, mesurant 30 pieds 8 pouces 1 ligne chacun face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No. 3 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Delaronde et Chartres, et 273 pieds 8 pouces 4 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 18 lots mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face aux deux dernières rues sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 4 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Royale et Chartres, sur 316 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet subdivisé en 20 lots mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face chacun aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 5 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Royale et Dauphine, 319 pieds 9 pouces 3 lignes sur les rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 19 lots—8 à 14 mesurant chacun 30 pieds 11 pouces 1 ligne face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur,—1 à 7 et 15 à 19 mesurant 32 pieds chacun de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 6 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face sur chacune des rues Dauphine et Bourgogne, sur 319 pieds 9 pouces 3 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 19 lots—1 à 7 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 1 ligne de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur; les autres ont 32 pieds de face chacun aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 7 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Bourgogne et Remparts, sur 319 pieds 9 pouces 3 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, subdivisé en 20 lots ayant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 8 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Remparts et St Claude et 396 pieds 6 pouces 3 lignes aux rues Jaudon et Charbonnet—25 lots—1 à 10 et 18 à 25 ayant chacun 30 pieds 6 pouces de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur, et 11 à 17 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St Claude, sur 122 pieds 3 lignes de profondeur.

Ilet No 9 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne sur les rues Marais et St Claude et 237 pieds 2 pouces 6 lignes sur les rues Jaudon et Charbonnet—15 lots—1 à 7 ayant chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue St Claude, sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur; 8 à 15 mesurant chacun 30 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 10 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Marais et Urquhart, 343 pieds 3 lignes de face chacune aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots mesurant chacun 31 pieds 2 pouces face aux rues Charbonnet et Jaudon sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 11 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Urquhart et Villeré, 341 pieds 3 pouces 7 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun 31 pieds plus ou moins sur les rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 12 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Villeré et Robertson, et 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet, 22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 13 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Robertson et Claiborne, sur 213 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—13 lots—5 à 11 mesurant chacun 30 pieds 10 pouces 1 ligne sur la rue Claiborne, sur 126 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur, les autres ayant 32 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 14 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Claiborne et Derbigny, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—21 lots—1 à 7 mesurant chacun 30 pieds 11 pouces 1 ligne de face à la rue Claiborne, sur 120 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur, les autres ayant 31 pieds de face chacun aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 15 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Derbigny et Soldelle, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, 22 lots ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Charbonnet et Jaudon, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 16 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Soldelle et Joséphine, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun 31 pieds plus ou moins, de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 17 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Joséphine et Célestine sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins, 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 18 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face aux rues Célestine et Gemini sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun, plus ou moins 31 pieds de face sur les rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 19 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Gemini et Libéral sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Charbonnet et Jaudon sur 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 20 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Libéral et Force, sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Charbonnet et Jaudon—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 21 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Force et Vettu, 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 22 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Vettu et Bolivar, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 23 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Bolivar et Law et 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant chacun plus ou moins 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 24 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Law et à l'Avenue Florida sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—21 lots—9 à 15 ont chacun 30 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Florida, sur 124 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur; les autres ont chacun 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 25 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à l'avenue Florida et à la rue Industrie sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—21 lots—1 à 7 ont chacun 30 pieds 11 pouces 2 lignes de face à l'Avenue Florida sur 124 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur; les autres ont chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 26 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Agriculture et Industrie sur 341 pieds 3 pouces 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 27 mesure 216 pieds 6 pouces 1 ligne de face à chacune des rues Agriculture et Abondance, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins 31 pieds de face aux rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 28 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à chacune des rues Abondance et Treasure, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 lots ayant plus ou moins chacun 31 pieds de face à chacune des rues Jaudon et Charbonnet, sur 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 29 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Trésor et Bénéfice, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No. 30 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Bénéfice et Humanité, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No. 31 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Humanité et Plaisir, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet; 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 32 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Plaisir et Nec Plus Ultra, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 33 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Nec Plus Ultra et Patriote sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 34 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade sur chacune des rues Patriote et Manuel, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 35 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Manuel et Bolivar, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, 22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 36 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Bolivar et Foy, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon,—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon, et 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 37 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Foy et Caton, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet,—22 terrains ayant chacun, plus ou moins, 31 pieds de face sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet, et 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No 38 mesure 216 pieds 6 pouces et 1 ligne de face sur chacune des rues Caton et Solon, sur 341 pieds 3 pouces et 2 lignes de façade sur chacune des rues Jaudon et Charbonnet—22 terrains ayant chacun plus ou moins, 31 pieds de façade sur chacune des rues Charbonnet et Jaudon, et 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur.

Ilet No. 39 subdivisé en 17 terrains, ceux de 2 à 8 mesurant chacun 31 pieds de façade rue Charbonnet sur 108 pieds 3 pouces et 1 1/2 ligne de profondeur; Le terrain 2 forme le coin des rues Solon et Charbonnet. Les terrains de 1 et de 11 à 17 mesurent chacun 31 pieds de façade rue Jaudon sur 108 pieds 3 pouces 1 1/2 ligne de profondeur. Le terrain 1 forme le coin des rues Solon et Jaudon. Le terrain 9 mesure 40 pieds, 6 pouces 5 lignes de façade rue Charbonnet et est irrégulier, sur 110 pieds 3 pouces 5 lignes du côté opposé au terrain 8 qui lui est contigu et a 61 pieds 7 pouces 5 lignes à l'arrière. Le terrain 10 a 51 pieds 8 pouces 5 lignes de façade rue Jaudon, sur 110 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne opposé au terrain 11, et a 30 pieds, 7 pouces 5 lignes à l'arrière. Le tout est conforme à un plan de Edgar Pilié, voyer, sous la date du 3 février 1888, et exposé à la Bourse des Encanteurs.

Conditions—Comptant.
Les actes de ventes pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
25 fév—25—mars 3 10 17 24 31

COTTAGE

No. 426 rue Remparts, entre Union et Bagatelle.

Veuve Gustave Potthoff vs. William Potthoff et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B No. 20,198.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1888, et aussi en vertu et conformément à un ordre du même honorable juge, en date du 23 février 1888, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville, sur la rue Amour, ou Remparts, entre Union et Bagatelle, mesurant, au pied américain, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Amour, maintenant Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes; le tout conformément à un plan dressé le 5 avril 1854 et déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage, briques entre poteaux, à un étage avec mansarde, et toit en ardoises, trois chambres, une salle à manger, un vestibule, deux chambres dans les mansardes, cuisine avec deux chambres, citerne, puits, lieux d'aisance, cour devant et derrière, etc., etc., désigné par le No municipal 426 rue des Remparts.

Conditions: Une moitié ou plus, au gré de l'acheteur, comptant, le reste à un an de crédit contre le billet de l'acquéreur garanti par l'hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue. Le dit billet portera 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement avec les clauses ordinaires d'assurances, de non aliénation et d'honoraires d'avocat, lesquels seront fixés à cinq pour cent sur le montant réclamé. L'acquéreur devant assumer, en sus du montant de l'adjudication, toutes les taxes dues pour l'année 1888. Il devra en outre faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 fév—25 fév. 3, 10, 17, 24, 31 mars.

Propriétés de valeur améliorées dans les Premier et Troisième Districts.

Succession de Mme Julia Corrigan, femme de Thomas McDonough.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 22,302.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 15 février 1888, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, la propriété décrite ci-après pour le compte de la dite succession.

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro 33, borné par les rues **St-Antoine, Bourbon, Urquhart et Villeré**; le dit lot est désigné par le No 11, et déposé au bureau de A. Ducatel, notaire, comme No 9 du livre de plans No 1; le dit lot mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes, de profondeur.

Les améliorations connues par le No municipal 107 rue St Antoine, comprennent une maison en bois à double corps de logis à un étage, retirée de la rue, avec quelque deux chambres et cabinets, citerne, lieux d'aisance, etc.

2° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 158, borné par les rues **Union, Moreau, Bourbon et Dauphine**, borné d'un côté par la propriété de McMahon et de l'autre côté par la propriété de J. A. L[illegible], mesurant plus ou moins environ 24 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 134 pieds de profondeur, [illegible]. Les améliorations [illegible] municipal 46 rue Kerlerec, [illegible] chambres, un cabinet, lieux d'aisance et hydrant.

3° Un morceau ou une portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 519 borné par les rues **Gravier, Commune, Johnson et Galvez**, faisant partie du lot désigné par le No 7, dans l'ilet [illegible] comme le No 44 d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer, daté le 20 avril 1839, [illegible] mesurant en mesure américaine 18 pieds 6 pouces de face à la rue **Gravier** sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage avec deux chambres et cuisine, citerne, petit hangar, poulailler, etc., connu par le No municipal 464 rue Gravier.

Conditions—Une moitié de l'enchère ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, à douze mois de crédit avec 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'au paiement, avec 5 pour cent frais d'avocat sur la dite balance qui devra être payé en cas de procédures pour recouvrer le paiement de la dite portion de crédit de l'enchère, laquelle sera garantie par trois billets en coupons ou plus et garantie par l'hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue et par la clause d'assurance usuelle.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
18fév—18 25—3 10 17 24 mars.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédés.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 22,084.

A des conditions libérales—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES — WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet — SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial alley, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 22,084, un daté le 16 janvier 1888, et l'autre daté le 10 février 1888, dans l'affaire de la succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédés, et autres parties intéressées, il sera vendu à l'enchère publique:

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St Thomas, et mesurant 44 pieds de façade à la rue Adèle sur une profondeur de façade à la rue Rousseau de 63 pieds, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, au pied américain, et formant l'encoignure des rues Adèle et Rousseau, et fait partie du lot original 4 sur un plan par le voyer de ville du 9 novembre 1830 et déposé en l'étude de C. R. Stringer ancien notaire et d'après un plan par John F. Braun, voyer, daté avril 1884 et déposé à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises et servant de magasin et de résidence et connu comme le No 69 de la rue Rousseau.

Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Adèle et St André; le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, et désigné comme lot No. 1, mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 114 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur et façade sur la rue Adèle, 119 pieds 6 pouces sur l'autre côté de la ligne qui le divise du lot No 2 et 33 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage devant et deux hangars dans le fond.

Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus décrite et attenant à la même désignée comme lot No 2, et mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas (ou Levée) sur une profondeur de 124 pieds, 9 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No 3 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 1, et 33 pieds 6 pouces de large dans le fond. Les dites mesures sont toutes plus ou moins et d'après un plan fait par Charles Schnauder, voyer, daté mars 1885.

Les améliorations comprennent une résidence et magasin à double corps de logis à deux étages en briques avec deux bâtisses en briques à un étage couvertes en ardoises dans le fond.

—AUSSI—

20 actions du fonds capital du Pelican Insurance Company de $25 chacune sur laquelle $114 89 ont déjà été payés.

Conditions—Pour les actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurités usuelles; 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir les ventes.

Actes de vente pardevant John Bendernagle, notaire, aux frais des acquéreurs et compris les taxes dues en 1888.
12 fév—12 14 19 26—mars 4 11 17

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.
F. GAUPP,
109 .... Rue Conti 109
8juin—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un morceau de terre de valeur au Lac Charles.

Dans l'affaire de la Veuve P. Pavia vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,426.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs Nos. 72 et 74, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 28 février 1888, je procéderai à la vente de la moitié indivise d'intérêt du dit insolvable dans la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre dans la ville de Lac Charles, paroisse Calcasieu, Etat de la Louisiane, désigné comme lots 2, 3 et 4, de la section 14 et tout de la section fractionnelle 15, dans le township 10, range sud, deux ouest, dans le district sud ouest; ayant 151 acres et 96/100 d'un acre.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux, pour lier la vente.
1er mars—1,10,17,24,31—avril 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du Restaurant et Hôtel Pizzini.

Dans l'affaire de Paul Pizzini vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No. 23,365.

—Et de—

Pierre Pizzini vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division B.—No 23,378.

Vente de Syndic Provisoire.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon — LUNDI, 12 mars 1888, et les jours suivants, à 11 heures du matin, au local coin des rues Canal et Dryades, en vertu de deux ordres des Honorables A. L. Tissot et W. T. Houston, juges de la dite Cour, Divisions A et B, en date du 29 février 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu d'un établissement bien connu comme le restaurant et hôtel Pizzini, ayant un assortiment général de meubles de maison et autres effets: tables, chaises, vaisselles, plaques, couteaux, linges de table, cuisine complètement installée, miroirs, chandeliers, vins, liqueurs, cigares, etc. etc., en un mot, tout le restaurant et hôtel de première classe, le tout conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant avant livraison.
1er mars—1er 3 10 à date

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Habitation sucrière de valeur
reconnue comme une des plus
Belles propriétés de la Louisiane
Et désignée sous le nom de
BOY BLUE PLANTATION,
DANS LA PAROISSE STE MARIE.
Installée de la manière la plus complète et dans un magnifique état de culture.
Marchandises et coffre-fort en fer.
—AUSSI—
La belle résidence en briques à trois étages.
No 206 rue St-Charles,
Entre Julia et St Joseph.

Succession de Joseph H. Oglesby.

No. 23,261—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, Nouvelle-Orléans, Lne, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 février 1888, il sera vendu à l'encan:

"A." Une certaine portion de terre ou plantation sucrière, située sur la rive droite descendante de la rivière Atchafalaya, au dessous de la ville de Patterson, dans la paroisse Ste. Marie, connue et désignée comme le "Boy Blue Plantation", ayant une façade sur la dite rivière d'environ trente (30) acres sur une profondeur d'environ 40 arpents, bornée en haut par les terres de L. S. Clarke & Bro., et en bas par les terres de John M. Pharr, et en face par la dite rivière Atchafalaya; il y a sur [illegible] (627) acres en culture, [illegible] d'une magnifique levée, ensemble avec une machine à dessèchement de premier ordre. Deux cents acres de souches de première année, soixante-dix acres de souches plantées l'automne dernier, et assez de plant de cannes pour planter [illegible] acres de plus, ce que l'on plante en ce moment, avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, y compris une grande sucrerie avec son moulin à broyer avec cylindres "double geared Niles", 4 1/2 pieds, avec régulateur hydraulique à pression de McDonald, un "shredder" national de cannes qui y est joint, une machine de sucrerie avec cylindre de [illegible] pouces, un bateau de bagasse [illegible] avec "Taylor's improved Fender", six chaudières ou bouilloires à flow, une machine à soufre de Wood & Shaffer, un équipage à vapeur complet, comprenant cinq clarificateurs et 3 évaporateurs, avec [illegible] trois mille gallons de sirop, et avec tous les tuyaux, toutes les pompes, toutes les connections, etc., nécessaires. La sucrerie a une capacité de trente mille livres de sucre en 24 heures.

2° Une grande, spacieuse et confortable résidence avec dépendances, remises, écuries, etc.
3° Une plantation écurie et greniers au fourrage, pouvant tenir 50 mulets et 75 charrettes de foin.
4° Une maison pour le [illegible] capacité de 3000 barils.
5° Une forge et un entrepôt.
6° Un magasin.
7° Un magasin d'habitation.
8° Deux maisons confortables pour économes.
9° Une maison de pension pour plantation.
10° Quatre grandes maisons doubles et 25 maisons simples pour ouvriers.

Quarante-trois mulets, [illegible] quatre mulets, deux charrettes pour trois mulets, un wagon pour quatre mulets, une charrette pour l'eau, deux charrettes simples, dix-sept charrues pour deux mulets, cinq charrues pour un mulet, [illegible] deux charrues Advance pour quatre mulets, deux charrues Advance No 12, trois cultivateurs Disc, un cultivateur de "Mellen", un distributeur fertilisateur, deux machines pour planter les souches, deux machines Fluker, deux herses à dents, trente cinq sarcloirs, cinq bêches, six pelles, six haches, six crochets Briar, deux sécules, quarante couteaux pour cannes, un outil de forgeron, un cross cut saw, [illegible] de maïs, cinquante sacs d'avoine, soixante charrettes de foin, un réservoir pour sirop, un Block & Fall de 1 1/4 pouce, un lot d'outils, instruments, huile, etc., pour machine, dix tonnes de fer [illegible], vingt jeux de trace doubles et simples, une machine pour faucher, huit barils de chaux, un baril et quart de soufre, un jackscrew, vingt brouettes pour ordures, trois brouettes pour charbon, une brouette pour le bois, environ 5000 briques et un grand nombre d'autres articles appartenant à une plantation de valeur et de première classe.

Aussi, en même temps et au même endroit:

Le stock de marchandises, coffre-fort, etc. contenus dans le magasin sur la dite plantation, seront vendus pour du comptant.

"B" La grande et élégante résidence en briques à trois étages [illegible] No 206 rue St Charles dans l'ilet [illegible] Julia, St Joseph et Camp. Le terrain mesure 38 pieds de face à la rue St Charles sur 172 pieds 3 pouces de profondeur, mesure américaine.

Conditions de la vente pour la plantation,—Un tiers comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets divisés en telles parties que les héritiers et les légataires décideront, garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement final. Les améliorations devront être assurées et la police transférée aux vendeurs; ensemble avec toutes les clauses ordinaires d'honoraires d'avocat, etc. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être assumées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.

Conditions pour la résidence rue St-Charles—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis en telles parties que pourront le désirer les héritiers et les légataires, portant 8 pour cent d'intérêt par an de leur date à paiement final, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les améliorations devront toujours être assurées et la police transférée au vendeur; avec les garanties usuelles de sécurité, honoraires d'avocat, etc. Les taxes dues et exigibles en 1888 devront être assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles T. Soniat, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de l'adjudication.
29 fév—29—10,17,24,31 mars

Vente de Syndic.

Le grand et confortable cottage, élevé de terre, résidence avec cinq lots de terre, au coin des rues Constance et Quatrième.

Charles Van Benthuysen, individuellement, ou comme membre de la raison sociale de Benthuysen & [illegible], ou le Crescent Jelly Manufacturing Company vs. Ses Créanciers.

No 22,718.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du [illegible] février 1888, il sera vendu [illegible]

Cinq lots de terre [illegible] District de cette ville [illegible] rues Constance, [illegible] désignés par [illegible] suivant un plan [illegible] de J. Seymour [illegible] devant W. Shannon [illegible] 3 mars 1869, et [illegible] lots mesurent [illegible] lignes parallèles.

Les lots 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot 4 forme l'encoignure des rues Constance et Quatrième. Le lot No 5 touche au lot ci-dessus dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 129 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage élégante et confortable, avec un rez-de-chaussée bien subdivisé, ayant cinq salons à arche, salle à manger, bibliothèque, chambres à coucher bien aérées, chambres à bain, chambres pour domestiques, bibliothèques et autres chambres, etc.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, intérêt payable annuellement. Les améliorations seront assurées et la police transférée au vendeur, ensemble avec les honoraires d'avocat, et autres clauses usuelles de garantie; dix pour cent seront requis au moment de la vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 fév—5 11 18 25—mars 3 10